



Ville de
CLERMONT

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST

VILLE DE CLERMONT

AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée, France D'Amour, directrice générale de la ville de Clermont, que lors de la séance ordinaire du lundi 10 mars 2025 à 20 h, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Propriété située au 47 rue du Parc-Boulianne, sur le lot 3 257 452 du Cadastre du Québec :**

Réputer conforme l'agrandissement de la maison-mobile en cour latérale en partie dans la première moitié de la longueur de la maison-mobile (sur 1,85 m) alors qu'un agrandissement en cour latérale doit être réalisé entièrement dans la deuxième moitié de la longueur de la maison-mobile.

Toutes personnes intéressées par cette demande pourront se faire entendre par le conseil lors de la séance ordinaire du lundi 10 mars.

Donné à Clermont, ce 21^e jour du mois de janvier 2025.

France D'Amour
Directrice générale